

Allocution prononcée par Monsieur Pierre AUBERT,
Conseiller fédéral, Chef du Département des affaires
étrangères,
lors de la cérémonie de remise du prix de la Fondation de
Genève 1982 aux quatre anciens Conseillers fédéraux,
chefs du Département politique.

Genève, lundi 26 avril 1982

Ce m'est une tâche bien agréable et en même temps un honneur que d'apporter le salut du Conseil fédéral à mes quatre prédécesseurs à la tête du Département politique fédéral, puis Département fédéral des affaires étrangères.

En décidant d'attribuer son prix pour 1982 aux Conseillers fédéraux qui ont dirigé la politique étrangère de la Suisse de 1945 à 1978, la Fondation de Genève a pris une initiative hautement louable. Je crois que c'est une occasion rare (et il me semble même unique) de trouver réunis pour une même cérémonie les quatre anciens chefs du Département politique. C'est là un premier mérite de la Fondation. Mais l'attribution de son prix rappelle surtout la valeur des services qu'ont rendus à notre pays ces hommes d'Etat, auxquels elle rend ainsi un hommage mérité. Le plus remarquable dans l'attribution de ce prix me semble être toutefois la décision de l'attribuer ensemble, collectivement, aux quatre anciens chefs de notre diplomatie. Par ce moyen, la Fondation exprime de façon très heureuse la continuité de notre politique étrangère.

Par leur langue, par leur canton d'origine (encore que deux d'entre eux soient Neuchâtelois, ce dont, personnellement, je ne saurais me plaindre) et par leur affiliation politique,

les quatre anciens chefs du Département politique expriment bien la diversité de notre pays. Tous les quatre pourtant ont dirigé la politique étrangère de notre pays dans un seul et même esprit et chacun a repris et poursuivi l'action de son prédécesseur. Pour exprimer le trait constant de cette politique tout au long de ces 33 années, je m'arrêterai aux deux mots d'"ouverture" et de "disponibilité".

Durant la longue période qu'on a appelée à bon droit l'ère Petitpierre, vous avez, Monsieur le Président, exprimé ce souci d'ouverture et de disponibilité dans diverses occasions marquantes. Votre initiative de mettre en train le processus de reconnaissance par la Suisse du gouvernement de la République populaire de Chine était courageuse et novatrice, mais en même temps, elle était le prolongement de toute une tradition suisse de respect du droit international en politique étrangère. C'est ainsi que la tradition a été dans ce cas novatrice. De son côté, votre décision de proposer au Conseil fédéral la participation de la Suisse aux deux commissions neutres d'armistice en Corée en 1953 a bien illustré la vocation de disponibilité de notre politique étrangère. Enfin, la mise en train de la négociation d'Evian durant les derniers mois de vos fonctions en a été une illustration plus éclatante encore.

Dans la période actuelle, où le Conseil fédéral vient de proposer au parlement et au peuple l'adhésion aux Nations Unies et aujourd'hui surtout où je vais avoir l'occasion de m'exprimer à ce sujet devant un auditoire genevois, je pense tout particulièrement au rôle que vous avez joué dès les toutes premières années des Nations Unies pour définir la position de la Suisse à leur égard et la voie qui nous était tracée. Dans

vosre réponse du 2 avril 1946 à une interpellation Boerlin, vous avez déclaré: "Nous ne pouvons pas nous désintéresser des efforts qui s'accomplissent pour chercher à établir dans le monde un régime de paix et de sécurité durables. Nous y sommes poussés par le sens que nous avons de nos intérêts immédiats et plus lointains. Nous y sommes poussés aussi par notre attachement aux principes qui ont toujours inspiré notre politique étrangère: vivre en paix avec tous les autres peuples, nous associer à toutes les tentatives faites pour développer la collaboration internationale, dans les domaines les plus divers et les plus étendus, pour substituer aux rapports de force des relations de droit entre les différents Etats."

Vous avez conclu cette réflexion dans les termes suivants: "L'ONU représente aujourd'hui la seule chance de réaliser un régime de paix et de sécurité. Il n'y en a pas d'autre."

Dans ces quelques phrases, l'essentiel avait été dit et depuis lors, vos successeurs jusqu'à aujourd'hui n'ont fait que suivre cette même idée, qu'ils ont reprise et développée.

Cet effort de rapprochement de la Suisse à l'égard des Nations Unies a été poursuivi par le Conseiller fédéral Wahlen dans le même esprit d'ouverture et de disponibilité. Nous n'avons pas oublié, Monsieur le Président, le chaleureux plaidoyer que vous avez prononcé devant les Chambres en juin 1962 pour souligner l'importance de l'organisation mondiale dans les relations internationales et notamment pour le maintien de la paix, ainsi que la nécessité pour la Suisse de lui apporter un concours actif. Vous avez prononcé ces paroles lors du débat d'où résulta la décision d'une contribution de la Suisse à

l'emprunt des Nations Unies destiné à pallier la carence des Etats de l'Europe ^{de l'Est} (qui refusaient de verser leur contribution à la suite des opérations de maintien de la paix à Suez en 1956 et au Congo en 1960.

Dans un autre domaine, vous avez témoigné du même esprit d'ouverture, en réalisant l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe, autre organisation internationale, certes plus modeste, mais importante parce qu'elle est l'une des très rares à ne réunir que des Etats démocratiques et attachés aux droits de l'homme.

La période où M. Spühler a dirigé le Département politique illustre tout particulièrement le thème de la disponibilité, puisqu'à deux reprises, Monsieur le Président, vous avez prêté le concours de diplomates suisses pour d'importantes missions de bons offices, à savoir celle de l'Ambassadeur Thalmann à Jérusalem sur mandat du Secrétaire général des Nations Unies en 1967 et celle de l'Ambassadeur Lindt au Nigéria pour le compte du CICR en 1969. Vous avez donné votre apport à la politique d'ouverture et d'universalité en établissant nos premiers contacts avec la République démocratique du Vietnam en 1966. C'est durant vos fonctions aussi que le rapprochement de la Suisse des Nations Unies est entré dans sa phase pratique avec le dépôt du rapport du Conseil fédéral du 30 juin 1969.

Ces travaux se sont poursuivis durant les fonctions de M. Graber, puisque un deuxième rapport du Conseil fédéral a paru en novembre 1971 et qu'a été créée la commission consultative

d'experts qui a terminé ses travaux en 1976 et dont les conclusions ont été reprises dans un troisième rapport du Conseil fédéral, du 29 juin 1977.

Vous avez témoigné, Monsieur le Président, du même esprit d'ouverture et de disponibilité à d'autres occasions encore par la décision importante de faire participer la Suisse à la CSCE, nous ouvrant ainsi pour la première fois depuis la fin de la guerre un forum proprement politique, puis lorsque vous avez établi nos premiers liens avec le mouvement des non-alignés en y acceptant le statut d'invité. Enfin, vous avez concrétisé l'ouverture de la Suisse vers les Etats d'autres continents par votre voyage en Egypte, en 1973, qui fut une grande première.

Pour celui qui est appelé à continuer votre oeuvre, Messieurs les Présidents, cette constance dans les principes, cette continuité dans l'action sont un inappréciable encouragement. Elles donnent la certitude que nous sommes sur la bonne voie. Elles posent aussi une exigence, celle de ne pas être en dessous de vos intentions mais de poursuivre et réaliser ce que vous avez entrepris.

Je souhaiterais terminer en vous présentant, Messieurs les Présidents, au nom du Conseil fédéral et au mien propre, les plus chaleureux voeux de santé et de bonheur.